

Convocation : 28.02.2011

Affichage : 14.03.2011

**Présents** : Mesdames, Coulon Rosaline, Jeandenans Catherine, Paillard Josette, et Messieurs, Durant Grégoire, Gounand Alain, Longin Olivier, Liard Philippe, Darcq Florian, Martin Stephen  
**Procurations** : Bourgeois Danielle à Coulon Rosaline, Oudet Samira à Darcq Florian, Christophe Ferrand à Olivier Longin  
**Secrétaire de séance** : Mme Catherine JEANDENANS

Le Maire propose au conseil municipal d'observer une minute de silence suite au décès de Monsieur GALLE ancien 4<sup>ième</sup> adjoint en charge des bâtiments et du patrimoine.

Il est proposé par ailleurs de décerner à M. Galle à titre posthume la médaille d'honneur de la commune.

Après lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance, l'ordre du jour est abordé.

### **AFFAIRES GENERALES**

#### **Avis sur zone de stockage à Ranchot dans l'ancienne carrière**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été consulté par la DDT pour l'installation d'une zone de stockage de déchets inertes par l'entreprise SAS ROUX dans l'ancienne carrière de Ranchot.

La durée prévisionnelle d'exploitation est fixée à 8 ans maximum.

Monsieur LIARD Philippe, demande s'il est possible de faire un chemin piétonnier d'environ 200 mètres entre Dampierre et Ranchot dans le cadre des travaux.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la zone de stockage et souhaite profiter des travaux pour réaliser le chemin piétonnier.

Le maire prendra contact avec celui de Ranchot pour la création du chemin.

#### **Demande de subvention pour construction d'un refuge à la SPA de Biarne**

Le Maire informe le conseil municipal qu'une convention est déjà signée avec la SPA pour un montant annuel de 0.25 €/habitant afin d'accueillir les animaux errants de la commune.

Il expose au conseil municipal que la SPA de Biarne a pour projet de construire un refuge supplémentaire c'est pourquoi, elle sollicite la commune au titre d'une subvention exceptionnelle pour un montant de 1€/habitant soit 1 184 €

Après délibération, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 €uros mais de ne pas augmenter le forfait par habitant précisée dans la convention initiale.

#### **Achat parcelle ZI pour place de retournement Rue des Forgerons**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide d'acquérir une partie de la parcelle à la zone industrielle cadastrée ZI 195 et appartenant à l'entreprise Racine afin de réaliser une place de retournement pour les camions de ramassage des ordures ménagères Rue des Forgerons puisque cette route sera mise en impasse coté RD 673.

Les membres du conseil municipal valident cette proposition et donnent délégation au maire pour engager l'ensemble des démarches administratives (géomètre, actes notariés,..) et signer les documents nécessaires.

### **Vente parcelle Zone Industrielle**

Le Maire informe le conseil municipal que le dossier de rachat de la parcelle se situant à la zone industrielle vendue à Monsieur BALLADA en 2005 est en cours.

En effet, il précise que Monsieur PERIN serait intéressé pour acheter cette parcelle d'une contenance de 9 ares 52 ca.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre cette parcelle au tarif de 8€ HT avec une clause de rétrocession dans les deux ans si aucune construction n'est engagée (même closes que précédemment).

### **Ouverture de crédits**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de payer des factures en section d'investissement avant le vote du budget primitif.

Le conseil municipal vote à l'unanimité une ouverture de crédits pour les dépenses d'investissements à régler avant le vote du budget primitif soit :

- Opération n° 11 Ateliers municipaux
  - o Cpte 21318                    4 335.87 €
  
- Opération n° 12 Mobilier
  - o Cpte 2184                    1 275.14 €
  
- Opération n° 13 Traversé de Châteauneuf
  - o Cpte 2313                    15 064.81 €
  
- Opération n° 14 Bâtiment
  - o Cpte 2031                    1 435.20 €
  
- Opération n° 15 Columbarium
  - o Cpte 2116                    5 100 €
  - o Cpte 2117                    2 071.05 €

### **Rémunérations personnels**

Après débat les membres du conseil municipal, considérant la fonction de secrétaire principale assurée par Mlle Guillot ainsi que les missions et responsabilités qui lui sont confiées décident à l'unanimité de lui attribuer une prime sous forme d'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) pour un montant de 250 €

### **VOIRIE**

#### **Proposition SIDEC pour entretien et expérimentation de relevé de l'éclairage public**

Monsieur LIARD informe le conseil municipal que le SIDEC a adressé une proposition de convention pour l'entretien de l'éclairage public pour une durée de 6 ans, qui comporte également une expérimentation pour définir l'empreinte lumineuse de la commune.

Le coût de cet entretien n'est toutefois pas précisé explicitement et est susceptible de varier au cours des années. A titre indicatif pour 2011 il est de 20 € par lampadaire sachant que la commune dispose de 270 lampadaires.

Après délibération, le conseil municipal, suite à des manques de précisions concernant l'évolution du tarif de cette prestation décide de ne pas valider cette convention avec le SIDEC en attente d'éléments de comparaison.

### **Signalisation des artisans et commerçants sur la commune**

Monsieur LIARD précise au conseil municipal, que la commission voirie a décidé de faire participer les artisans et commerçants à hauteur de 50 % et 50 % à la charge de la commune, seulement pour ceux qui n'auraient pas encore participé précédemment lors de la mise en place de l'ancienne signalisation.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **JEUNESSE ET SPORT**

#### **Choix du prestataire pour la construction du city stade et fronton des Minerais**

Le Maire propose au conseil municipal suite à l'avis de la commission jeunesse et sport et après consultation de différentes entreprises le devis de l'entreprise AJ3M pour un montant de 28 696.56 €HT concernant la construction du city stade.

Il propose également le devis de l'entreprise Kompan pour la réalisation d'un fronton aux Minerais pour un montant de 8 069 €HT.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **1. Digue de l'Etang du Patouillet**

Monsieur DARQC informe le conseil municipal qu'il a consulté plusieurs entreprises concernant la fuite dans le déversoir. Il dispose actuellement d'un devis de l'entreprise MERINI pour un montant de 10 213 €TTC, mais qu'il est en attente d'autres devis.

2. Le Maire informe le conseil municipal que l'indemnité mensuelle concernant l'agence postale est de 950 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

3. Le maire précise au conseil municipal qu'une plaque type pour signaler les monuments historiques existe pour la somme de 130 €. Le conseil municipal à l'unanimité ne souhaite pas mettre en place cette plaque.

4. Le maire informe le conseil municipal que l'association Les Croqueurs de Pommes souhaite disposer de la cour de l'école le 6 août 2011 pour une séance d'initiation à la greffe. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **5. PLU**

Le maire informe le conseil municipal que le projet de stockage de plaquette bois proposé par l'ONF n'est pas compatible avec le PPRI et ne peut donc être réalisé.

6. Le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur FALCONNET qui souhaite vendre à la commune le terrain situé à proximité du futur City stade. Le conseil municipal accepte à l'unanimité et charge le maire de toute négociation.

7. Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu du conseil général, services transports, un questionnaire demandant s'il était nécessaire de rajouter des points d'arrêt pour les collégiens et lycéens. Le conseil municipal ne souhaite pas de modifications des points d'arrêts.

8. **SIDEC**

Le maire informe le conseil municipal que le SIDEC propose le renouvellement de l'adhésion aux services mutualisés du service informatique pour un montant de 2 190 €/ an.

9. Madame COULON informe le conseil municipal qu'une réunion aura lieu le lundi 14 mars 2011 à 20 h 30 concernant le SIVU.

Certains membres du conseil municipal sont inquiets quant à la situation financière du foyer logement de Dampierre et souhaitent toutes les explications qui ont conduit à cette situation.

10. **Plans de la commune**

Monsieur LIARD informe le conseil municipal qu'il a pris contact avec un prestataire afin de refaire des plans de la commune. Cette réalisation est gratuite pour la commune avec 1 000 exemplaires, seulement si la mairie s'engage à les distribuer. Acceptation à l'unanimité.

11. Monsieur GOUNAND informe le conseil municipal que l'entreprise BOURDON d'Avanne a effectué un devis pour une somme de 250 € pour 28 plants afin de réaliser une haie fleurie.

Il précise qu'après comparaison des tarifs, les fleurs seront achetées comme tous les ans chez le même fournisseur.

La séance est levée à 23h40

Le Maire

G. DURANT

Vous pouvez retrouver ce compte-rendu sur le site officiel de la commune :

<http://www.dampierre-jura.fr/>